

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Expert CHSCT agréé par le ministère du travail
- Expert en droit du travail
- Spécialiste en organisation du travail
- Ergonome

3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés

5 jours pour les entreprises de + de 300 salariés

Coût : 320 € / jour

Prise en charge totale par l'employeur

FORMATION OBLIGATOIRE POUR TOUT MEMBRE DE CHSCT

OBJECTIFS

- Agir avec le CHSCT sur les conditions de travail - s'approprier le droit et le fonctionnement du CHSCT
- Le Document Unique - Programme annuel de prévention
- Analyser un AT et législation
- La visite trimestrielle - L'expertise CHSCT
- Intervenir en réunion et le PV
- Identifier les partenaires : CARSAT, Inspection du Travail, ...

Outils pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques interactifs
- Etudes de cas des stagiaires liées au travail
- Travaux de groupe et sous-groupes
- Jeux de rôle
- Documentations spécialisées : brochures – articles – revues - CD – DVD
- Suivi personnalisé de membres CHSCT durant un an

Programme

Phase 1 S'approprier les champs du CHSCT

- Connaître les champs des IRP : obligations, responsabilités, rôles et fonctions
- Délimiter les missions du CHSCT par rapport aux autres IRP
- Identifier les rôles et les marges d'intervention du CHSCT
- S'approprier les rôles et fonctions : prévention des risques, contribution à la sécurité, informations et consultations pour formuler un avis
- Connaître les outils et les moyens d'action du CHSCT : leurs fonctions, leurs limites, leurs méthodes

Phase 2 **Evaluer et prévenir les risques**

Comprendre et définir un risque professionnel

- Identifier les risques physiques et les risques psychosociaux
- Connaître les obligations légales de l'employeur en matière de risques
- Appréhender les indicateurs pertinents dans son entreprise : absentéisme, turn over, maladies professionnelles, AT, arrêt maladie
- Identifier les risques spécifiques de son activité
- Structurer et contribuer à un plan d'actions de prévention des risques
- S'appuyer sur des outils et méthodes : analyse du travail, le document unique, le rapport annuel

Phase 3 **S'adapter et se positionner**

- Préparer, participer et suivre efficacement une réunion CHSCT
- Connaître les enjeux légaux et analyser un accident du travail
- Mener un entretien avec un salarié pour collecter des informations objectives pour donner un avis pertinent
- Déclencher, suivre et s'appuyer sur une expertise CHSCT
- Réaliser la visite trimestrielle : obligations, méthode, documents, résultats et suivi
- Identifier les partenaires du CHSCT : CARSAT, OPPTP, CPAM, inspection du travail et médecin du travail